



3, rue Gustave Alliaume
02200 SOISSONS
Tél. 03 64 18 80 00
Fax 03 64 18 80 03
dva@audimis.com



L'ÉCHANGEUR – CDCN HAUTS DE FRANCE

Association sans but lucratif loi 1901
Siège social : 53 Rue Paul DOUCET - 02400 CHATEAU-THIERRY
ASBL – 9002Z
SIRET : 40439224300022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos au 31 décembre 2020

JRV/ALI/POP

L'ECHANGEUR – CDCN HAUTS DE FRANCE

Association sans but lucratif loi 1901
Siège social : 53 Rue Paul DOUCET - 02400 CHATEAU-THIERRY
ASBL – 9002Z
SIRET : 40439224300022

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

À l'assemblée générale de votre association L'ECHANGEUR – CDCN HAUTS DE FRANCE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association L'ECHANGEUR – CDCN HAUTS DE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Trésorier sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués suivants :

- L'association a perçu au titre de l'exercice 1 207 852 € de subventions. Nous avons examiné la réalité, l'affectation aux projets et le rattachement à l'exercice des subventions accordées à votre association par ses différents financeurs.
- Votre association a affecté en fond dédié la somme de 426 737 €. Nous avons contrôlé les critères retenus pour l'affectation du montant en fond dédié.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

**L'ECHANGEUR – CDCN
HAUTS DE FRANCE**

*Rapport du commissaire
aux comptes sur les
comptes annuels
Exercice clos le
31 décembre 2020*

**RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT
DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Soissons, le 1er avril 2021

Pour la S.A.S. DINICHERT-VIET & ASSOCIÉS

Commissaire aux Comptes



Jean-Renaud VIET

Associé signataire

**DINICHERT-VIET &
ASSOCIES**

*Société de commissariat
aux comptes inscrite près
la cour d'appel d'Amiens*

*3 Rue Gustave Alliaume
02200 Soissons*

ANNEXE

L'ECHANGEUR – CDCN HAUTS DE FRANCE

Rapport du commissaire
aux comptes sur les
comptes annuels
Exercice clos le
31 décembre 2020

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

DINICHERT-VIET & ASSOCIES

Société de commissariat
aux comptes inscrite près
la cour d'appel d'Amiens

3 Rue Gustave Alliaume
02200 Soissons

**COMPTES ANNUELS
AU 31 DÉCEMBRE 2020**

53 rue Paul Doucet
02400 Château Thierry
tel. 03 23 82 87 22
echangeur@echangeur.org
www.echangeur.org
ASBL-APE 9002Z



BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020

ACTIF	Valeurs brutes 31/12/2020	Amortissements & provisions	Valeurs nettes 31/12/2020	Valeurs nettes 31/12/2019	PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
I -ACTIF IMMOBILISÉ	939 718 €	781 329 €	158 389 €	155 136 €	I - FONDS ASSOCIATIFS	45 024 €	62 406 €
Immobilisations incorporelles					Patrimoine intégré	16 515 €	16 515 €
Logiciels	3 100 €	1 485 €	1 615 €	- €	Réserves	13 454 €	44 227 €
					Report à nouveau	- €	- €
					Résultat de l'exercice	15 054 €	1 664 €
Immobilisations corporelles					II - Subventions d'investissements	100 961 €	93 863 €
Terrains	5 835 €	- €	5 835 €	5 835 €	Subventions d'équipements	619 817 €	572 473 €
Constructions	55 513 €	52 198 €	3 315 €	5 165 €	Reprise sur subventions investis.	518 857 €	478 610 €
Œuvres	2 961 €	- €	2 961 €	2 961 €	III - PROVISIONS POUR RISQUES	35 702 €	- €
Installations techniques, matériels et outillages	666 831 €	551 202 €	115 629 €	112 332 €	Provisions pour risques		
Autres agencements et installations	123 899 €	106 328 €	17 571 €	17 655 €	IV - FONDS DEDIES	438 638 €	43 800 €
Autres immobilisations corporelles	79 265 €	70 114 €	9 151 €	10 508 €	Fonds dédiés		
Immobilisations en cours	1 633 €	- €	1 633 €		V - DETTES	284 170 €	334 611 €
Immobilisations financières	680 €	- €	680 €	680 €	Emprunts et dettes auprès des établis. de crédits	- €	176 830 €
					Dettes fournisseurs & comptes rattachés	190 189 €	85 703 €
					Dettes fiscales et sociales	93 278 €	62 389 €
					Autres dettes	703 €	9 689 €
II -ACTIF CIRCULANT	762 100 €	- €	762 100 €	400 977 €	VI - Produits constatés d'avance	15 995 €	21 433 €
Stocks matières consommables	1 356 €	- €	1 356 €	1 606 €			
Clients	9 919 €	- €	9 919 €	3 123 €			
Autres créances	467 939 €	- €	467 939 €	152 721 €			
Disponibilités	279 897 €	- €	279 897 €	240 296 €			
Charges constatées d'avance	2 988 €	- €	2 988 €	3 231 €			
TOTAL	1 701 817 €	781 329 €	920 489 €	556 114 €	TOTAL	920 489 €	556 114 €

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

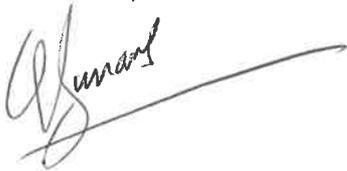
PRODUITS D'EXPLOITATION	01/01/2020 au 31/12/2020	01/01/2019 au 31/12/2019
70 - Chiffres d'affaires		
Recettes de spectacles	256 €	13 994 €
Ateliers de Pratiques artistiques	10 850 €	26 667 €
Stages et cours de danse	732 €	1 426 €
Ventes de spectacles	- €	2 844 €
Coréalizations	5 425 €	65 375 €
Autres produits	7 860 €	10 966 €
Total 70	25 122 €	121 271 €
74 - Subventions		
<i>Subventions de fonctionnement</i>		
DRAC Hauts-de-France	277 260 €	277 260 €
Conseil Régional Hauts-de-France	378 660 €	353 660 €
Conseil Départemental de l'Aisne	80 000 €	55 000 €
Ville de Château-Thierry	29 000 €	29 000 €
Sous-total	764 920 €	714 920 €
<i>Aides aux projets</i>		
DRAC Éducation artistique et autres projets	151 610 €	170 510 €
DGCA - Kidanse 2020	- €	20 000 €
Conseil Régional - Actions pédagogiques	4 400 €	4 810 €
Conseil Régional - Autres projets	121 600 €	97 400 €
Conseil Régional - Aide à l'emploi	8 667 €	6 667 €
Conseil Régional - Aide au recrutement d'un apprenti	- €	1 000 €
Conseil Départemental - Autres projets	3 000 €	- €
Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry	33 000 €	22 500 €
Ville de Château-Thierry	- €	500 €
Sous-total	322 277 €	323 387 €
<i>Autres subventions</i>		
Préfecture des Hauts-de-France	12 000 €	- €
Institut Français	100 000 €	- €
Commissariat général à l'égalité des territoires - CGET	4 655 €	6 450 €
Fonds de développement à la vie associative - FDVA	4 000 €	- €
Syndicat scolaire du Tardenois	- €	500 €
Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC)	- €	500 €
Sous-total	120 655 €	7 450 €
Total 74	1 207 852 €	1 045 757 €
75 - Autres produits de gestion courante		
ONDA	4 093 €	15 945 €
Mécénat - Dalkia	- €	3 000 €
Produits de gestion courante	100 €	37 €
Total 75	4 192 €	18 982 €
77 - Quote-part des subventions investis	40 246 €	58 131 €
77 - Produits de cession d'actifs	42 €	- €
79 - Transfert de charges	97 887 €	16 914 €
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 375 341 €	1 261 055 €

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

CHARGES D'EXPLOITATION	01/01/2020 au 31/12/2020	01/01/2019 au 31/12/2019
60 - Achats		
Achats	29 878 €	40 852 €
Achats de spectacles	14 675 €	90 776 €
Coréalizations	17 659 €	96 930 €
Coproductions	148 579 €	51 600 €
Ateliers de Pratiques Artistiques, sensibilisation et formation	7 931 €	28 024 €
Total 60	218 721 €	308 182 €
61 - Services extérieurs	57 075 €	112 366 €
62 - Autres services extérieurs	87 026 €	170 894 €
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	13 557 €	9 780 €
64 - Charges de personnel		
Salaires	344 277 €	397 983 €
Charges sociales	133 664 €	158 394 €
Total 64	477 941 €	556 377 €
65 -Autres charges de gestion courantes	13 873 €	20 679 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions		
Dotation aux amortissements	60 760 €	79 959 €
Dotation s aux provisions pour risques et charges d'exploitation	3 265 €	- €
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	932 217 €	1 258 237 €
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	443 124 €	2 818 €
76 - Produits financiers (intérêts sur livret)	449 €	393 €
66 - Intérêts et charges assimilées	716 €	2 772 €
RÉSULTAT FINANCIER	- 267 €	- 2 378 €
77 - Produits exceptionnels	21 939 €	4 354 €
67 - Charges exceptionnelles	54 903 €	23 671 €
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 32 965 €	- 19 317 €
78 - Report des ressources antérieures non utilisées	24 510 €	48 313 €
68 - Engagements à réaliser sur subventions attribuées	419 347 €	27 771 €
ENGAGEMENTS À RÉALISER S/ RESSOURCES AFFECTÉES	- 394 838 €	20 542 €
87 - Répartition par nature de ressources	59 396 €	- €
86 - Répartition par nature de charges	59 396 €	- €
CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE	- €	- €
TOTAL DES PRODUITS	1 422 238 €	1 314 116 €
TOTAL DES CHARGES	1 407 184 €	1 312 452 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	15 054 €	1 664 €

Alain Surrans, Président

Yves Defontaine, Trésorier



Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.





Annexe des comptes annuels de

l'exercice clos au 31 décembre 2020



L'échangeur - CDCN
Hauts-de-France

L'échangeur
annexe aux comptes annuels de
l'exercice clos le 31/12/2020

Table des matières

Objet social / Nature et périmètre des activités / Moyens mis en œuvre

1 Faits majeurs de l'exercice

- 1.1 Evénements principaux de l'exercice
- 1.2 Principes, règles et méthodes comptables
 - 1.2.1 Méthode générale
 - 1.2.2 Changement de méthode

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

- 2.1.1 Tableau des immobilisations
- 2.1.2 Tableau des dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation
- 2.1.3 Méthode d'amortissement
- 2.1.4 Immobilisations financières
- 2.1.5 Evaluation des stocks - variation des stocks
- 2.1.6 Créances

2.2 Passif

- 2.2.1 Fonds associatifs
- 2.2.2 Provision indemnités de départ en retraite
- 2.2.3 Fonds dédiés
- 2.2.4 Etat des dettes
- 2.2.5 Fournisseurs et comptes rattachés
- 2.2.6 Informations à caractère fiscal
- 2.2.7 Produits constatés d'avance

3 Informations relatives au compte de résultat

- 3.1 Ventilation des produits d'exploitation
- 3.2 Ventilation de l'effectif moyen

4 Autres informations

- 4.1 Information relative à la rémunération des dirigeants
- 4.2 Informations concernant les contributions volontaires
- 4.3 Engagements hors bilan
 - 4.3.1 Contrat de location
- 4.4 Honoraires du Commissaire aux comptes



L'échangeur - CDCN
Hauts-de-France

Objet social / Nature et périmètre des activités / Moyens mis en œuvre

L'association est titulaire du label « Centre de Développement Chorégraphique National » du Ministère de la Culture et elle est signataire d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'État – Ministère de la Culture, la Région Hauts-de-France, le Département de l'Aisne, la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry et la Ville de Château-Thierry pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel.

L'échangeur - CDCN développe trois missions :

- le soutien à la création et à la production par l'accueil d'artistes en résidence et en studio libre.
- l'aide à la diffusion par l'organisation des festivals C'est comme ça ! et Kidanse, les coréalizations en région, la circulation des œuvres chorégraphiques au niveau interrégional, national et international.
- l'éducation artistique et culturelle.

Le but de l'association, tel que défini à l'article 2 de ses statuts, est le suivant :

- la production et la diffusion de spectacles scéniques, sonores, musicaux et audiovisuels ; la production d'objets et d'œuvres d'art (photographies, peinture, sculpture, art conceptuel) et d'œuvres cinématographiques et vidéographiques ;
- l'aménagement d'espaces et la conception de "performances" ;
- le développement d'activités didactiques et pédagogiques dans le secteur susmentionné, l'organisation de stages de formation, l'animation de publications et d'activités d'éditions, la production d'émissions radiophoniques et télévisuelles ;
- l'organisation d'expositions, conférences, festivals et toutes manifestations destinées à promouvoir l'art et la culture.

Les moyens d'actions de l'association, tels que définis à l'article 5 de ses statuts, sont notamment :

- les publications, les cours, les conférences ;
- l'organisation de toutes manifestations, spectacles chorégraphiques, concerts, représentations théâtrales et sportives, bourses, concours, prix, récompenses, ainsi que tous les moyens d'actions autorisés par la loi.

Le présent document a servi de
support matériel à la rédaction du
rapport qui précède.

1 - Faits majeurs de l'exercice

1.1 - Evénements principaux de l'exercice

La pandémie de COVID-19 et les mesures générales prises par le gouvernement pour lutter contre sa propagation ont fortement impacté l'activité de l'association, engendrant notamment le report partiel du Festival Kidanse et le report total du Festival "C'est comme ça !" - Quartier général Africa 2020.

Le projet d'aménagement du Studio 2 en salle de spectacle a reçu une subvention d'investissement de la DRAC Hauts-de-France à hauteur de 47343,98 €.

La provision d'indemnisation de départ en retraite a été créée au 31 décembre 2020 par imputation sur les fonds propres pour la partie antérieure au 01/01/2020.

La promesse de vente concernant le terrain et la construction du "Moulin Canard" à Fère en Tardenois a été annulée.

1.2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux règles générales applicables et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité d'exploitation
- Permanences des méthodes
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application du règlement ANC n°2014-03 et des règlements ultérieurs relatifs au plan comptable général et des dispositions particulières du règlement ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

1.2.2 - Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice, à l'exception de la comptabilisation de la provision de l'indemnité de départ en retraite.

Le présent document a servi de
support matériel à la rédaction du
rapport qui précède.

2 - Informations relatives au bilan

2.1 - Actif

2.1.1 - Tableau des immobilisations

Valeurs brutes	au 31/12/2019	Acquisitions	Cessions ou mis au rebut	au 31/12/20
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	3 526 €	2 250 €	2 677 €	3 100 €
Immobilisations corporelles				
Terrain	5 835 €			5 835 €
Batiment	55 513 €			55 513 €
Matériel et outillages	617 940 €	48 891 €		666 831 €
Acquisitions d'œuvres	2 961 €			2 961 €
Autres agencements et installations	118 239 €	5 660 €		123 899 €
Matériel de bureau et informatique	76 184 €	5 579 €	2 497 €	79 265 €
TOTAL	880 198 €	62 380 €	5 174 €	937 405 €

Le présent document a servi de
support matériel à la rédaction du
rapport qui précède.

2.1.2 - Tableau des dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation

Amortissements	au 31/12/19	Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation	Reprises	au 31/12/20
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	3 526 €	635 €	2 677 €	1 485 €
Immobilisations corporelles				
Terrain				- €
Batiment	50 348 €	1 850 €		52 198 €
Matériel et outillages	505 608 €	45 595 €		551 202 €
Autres agencements et installations	100 585 €	5 744 €		106 328 €
Matériel de bureau et informatique	65 676 €	6 936 €	2 497 €	70 114 €
TOTAL	725 742 €	60 760 €	5 174 €	781 329 €

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

2.1.3 - Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciel divers	linéaire	1 an
Logiciel billetterie	linéaire	3 ans
Batiment	linéaire	30 ans
Matériel et Outillages	linéaire	3 à 10 ans
Agencements et installations	linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	linéaire	3 ans

2.1.4 - Immobilisations en cours

Type d'immobilisations	Valeur
Acompte versé sur commande d'immobilisation corporelle	1 633 €

2.1.5 - Immobilisations financières

Type d'immobilisations	Valeur
Cautions (cartes de paiements carburant et bagde télépéage).	680 €

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

2.1.6 - Evaluation des stocks

Stock au 31/12/19	Sorties	Stock au 31/12/20	Valeur unitaire	Variation du stock
Plaques Akilux : blanches 152	55	97	3,69 €	358 €
Plaques Akilux : noires 270	12	258	3,87 €	998 €
				1 356 €

2.1.7 Créances

Créances	montant brut	à moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Clients et comptes rattachés	9 919 €	9 919 €		
Autres créances	467 939 €	467 939 €		
TOTAL	477 858 €	477 858 €	- €	- €

2.2 - Passif

2.2.1 - Fonds associatifs

	au 31/12/19	Augmentation	Diminution	au 31/12/20
Fonds associatif				
Patrimoine intégré	16 515 €			16 515 €
Réserve	44 227 €	1 664 €	32 437 €	13 454 €
Report à nouveau				- €
Subventions d'investissements	93 863 €	47 344 €	40 246 €	100 961 €
Situation nette	154 605 €	47 344 €	72 683 €	130 930 €

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

2.2.2 - Provision des indemnités de départ en retraite

La provision des indemnités de départ en retraite a été calculé sur la base des éléments suivants pour l'ensemble des salariés en contrat à durée indéterminée :

- Âge de départ à 62 ans
- Table de mortalité : INSEE de 2012 à 2016
- Taux de Turn Over : 2%
- Taux d'actualisation : 1,5%
- Taux d'augmentation : 1%

La provision calculée pour la 1ère fois au 31/12/2020 d'un montant de 35 702 € a été conformément à la réglementation comptable imputée sur les réserves à hauteur de 32 437 € et par dotation aux provisions à hauteur de 3 265 €.

Fonds dédiés sur subventions

	au 31/12/19	Report des ressources affectées 2020	Engagements à réaliser 2020	au 31/12/20
DRAC				
Education artistique 2019-2020	2 645 €	2 645 €		
DRAC - Option facultative 2019-2020	2 618 €	1 888 €		730 €
DGCA - Kidanse 2020 reporté	20 000 €	13 840 €		6 160 €
Education artistique 2020-2021			21 146 €	21 146 €
Culture santé 2020-2021			1 880 €	1 880 €
Option facultative 2020-2021			1 182 €	1 182 €
Aide au projet politique de la ville			8 000 €	8 000 €
Aide aux projets Africa 2020 reporté			30 000 €	30 000 €
Aide au festival Kidanse 2020 reporté			6 120 €	6 120 €
Total	25 263 €	18 373 €	68 328 €	75 218 €

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

L'échangeur
annexe aux comptes annuels de
l'exercice clos le 31/12/2020

DRAC				
Fonctionnement - Projet Africa 2020 reporté			70 234 €	70 234 €
Total	- €	- €	70 234 €	70 234 €

Conseil Régional Hauts-de-France				
PEPS 2019/2020	2 008 €	2 008 €		
PEPS 2020/2021			4 400 €	4 400 €
Aide aux projets Africa 2020 reporté			50 000 €	50 000 €
Aide au festival Kidanse 2020 reporté			21 560 €	21 560 €
Total	2 008 €	2 008 €	75 960 €	75 960 €

Conseil Régional Hauts-de-France				
Fonctionnement - Projet Africa 2020 reporté			70 234 €	70 234 €
Total	- €	- €	70 234 €	70 234 €

Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC)				
Formation DAAC 2019-2020 reporté	500 €			500 €
Total	500 €	- €	- €	500 €

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

L'échangeur
annexe aux comptes annuels de
l'exercice clos le 31/12/2020

Préfecture de Hauts-de-France				
Préfecture de Hauts-de-France - Politique de la ville			11 936 €	11 936 €
Total	- €	- €	11 936 €	11 936 €

Direction départementale de la cohésion sociale				
Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) - Aide au projet Africa 2020			4 000 €	4 000 €
Total	- €	- €	4 000 €	4 000 €

Conseil départemental de l'Aisne				
Aide au projet Africa 2020 reporté			3 000 €	3 000 €
Total	- €	- €	3 000 €	3 000 €

Communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry (CARCT)				
Aide au projet Africa 2020			10 000 €	10 000 €
Aide au projet politique de la ville			1 000 €	1 000 €
Total	- €	- €	11 000 €	11 000 €

Institut Français				
Aide au projet Africa 2020			100 000 €	100 000 €
Total	- €	- €	100 000 €	100 000 €

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

L'échangeur
annexe aux comptes annuels de
l'exercice clos le 31/12/2020

CGET				
Aide au projet politique de la ville			4 655 €	4 655 €
Total	- €	- €	4 655 €	4 655 €

Total des fonds dédiés sur subventions	27 771 €	20 381 €	419 347 €	426 737 €
---	-----------------	-----------------	------------------	------------------

Fonds dédiés sur dons

Fondation de France				
Les rencontres 17/18/19/20/21	16 029 €	4 128 €		11 901 €
Total des fonds dédiés sur dons	16 029 €	4 128 €	- €	11 901 €

TOTAL GENERAL DES FONDS DEDIES	43 800 €	24 509 €	419 347 €	438 638 €
---------------------------------------	-----------------	-----------------	------------------	------------------

2.2.4 - Etat des dettes

Créances	montant brut	à moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Comptes courants bancaires	- €	- €		
Emprunts	- €	- €		
Avances et acomptes	- €	- €		
Fournisseurs	190 189 €	190 189 €		
Dettes fiscales et sociales	93 278 €	93 278 €		
Autres dettes	703 €	703 €		
Total	284 170 €	284 170 €	- €	- €

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

2.2.5 - Fournisseurs et comptes rattachés

	Nature	montant fin d'exercice
Fournisseurs	Divers	183 875 €
Factures non parvenues	Divers	6 314 €
Total		190 189 €

2.2.6 - Informations à caractère fiscal

L'association est fiscalisée sur l'ensemble de son activité.

L'association est soumise aux impôts commerciaux et à la taxe sur les salaires.

2.2.5 - Fournisseurs et comptes rattachés

	Nature	montant fin d'exercice
Fournisseurs	Divers	183 875 €
Factures non parvenues	Divers	6 314 €
Total		190 189 €

2.2.6 - Informations à caractère fiscal

L'association est fiscalisée sur l'ensemble de son activité.

L'association est soumise aux impôts commerciaux et à la taxe sur les salaires.

Le présent document a servi de
support matériel à la rédaction du
rapport qui précède.

2.2.7 - Produits constatés d'avance

	Montant au 31/12/20
Conseil Régional Hauts-de-France - Aide à l'emploi - poste chargée de production	12 667 €
Ecole Mare Aubry	421 €
Centre Brunehaut AEI de Tergnier	948 €
Les rencontres - ville de Bertaucourt-Epourdon	540 €
Collège Jean Racine	694 €
Centre Socio Culturel Léo Lagrange à Roye	625 €
Service civique indemnité Formation civique et citoyenne	100 €
Total	15 994 €

3 - Informations relatives au compte de résultat

3.1 - Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation

Chiffres d'affaires (ventes de billets, prestations de services, ...)	25 122 €
Subventions	1 207 852 €
Autres produits de gestion courante	4 192 €
Total	1 237 166 €

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

3.2 - Ventilation de l'effectif au 31/12/2020

Catégories	ETP
<u>CDI</u>	
Cadres	5,00
Agents de maîtrise	3,00
Employée	0,14
Total	8,14

4 - Autres informations

4.1 - Information relative à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux deux plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'est élevé à 109.380 € brut en 2020.

4.2. - Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition....)

L'association bénéficie de la mise à disposition gratuite de locaux :

Lieux	Valorisation
<u>Mise à disposition annuelle et gestion des fluides par la ville de Château-Thierry au 53 rue Paul Doucet</u>	
Bureaux : 284 m2	8 804 €
Grande salle U1 : 1050 m2	32 550 €
Studios U1 : 502 m2	15 562 €
Appartement : 80 m2	2 480 €
	59 396 €

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

4.3 - Engagements hors bilan

4.3.1 - Contrat de location

	Montant restant à devoir au 31/12/20	Périodicité	Nombre de loyers restants
Location copieur depuis le 20/07/16 expiration au 20/01/2022	2 040 €	trimestre	4
Location véhicule 3008 depuis le 25/09/2020 - expiration au 24/09/2023	14 687 €	mensuel	33
Location véhicule Auris depuis le 11/01/19 - expiration au 10/01/2022	4 871 €	mensuel	12

4.4 - Honoraires du Commissaire aux comptes

Au titre de sa mission pour l'exercice 2020, les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 2 934 € HT.

Le présent document a servi de
support matériel à la rédaction du
rapport qui précède.

